CONCEVOIR ET ANIMER DES ATELIERS D'INITIATION ET DE DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié

Les ateliers artistiques d'initiation et de développement culturel offrent un espace privilégié pour explorer sa créativité, découvrir de nouvelles techniques et approfondir ses connaissances dans différents domaines artistiques. Les contextes d'exercice de ces ateliers sont multiples et peuvent varier selon les objectifs, le public visé et les ressources disponibles.

Les Contextes d'Exercice

- Structures éducatives : Écoles, collèges, lycées, universités. Les ateliers peuvent être intégrés aux programmes scolaires ou proposés en activités périscolaires.
- Centres culturels et de loisirs : Maisons des jeunes, centres sociaux, médiathèques. Ces lieux offrent un cadre propice à la pratique artistique et à la rencontre avec d'autres passionnés.
- Associations culturelles : Les associations spécialisées dans les arts plastiques, la musique, le théâtre, etc., proposent régulièrement des ateliers ouverts à tous.
- Structures sociales : Hôpitaux, maisons de retraite, prisons. Les ateliers artistiques peuvent être adaptés en fonction d'un handicap ou d'une souffrance
- Entreprises : Les ateliers artistiques peuvent être organisés dans le cadre de la formation continue ou du team building.

Les activités proposées dans ces ateliers sont très variées et dépendent du domaine artistique choisi :

- **Arts plastiques :** Peinture, dessin, sculpture, gravure, collage, etc.
- **Arts visuels :** Photographie, vidéo, installation, performance.
- **Arts appliqués :** Céramique, vitrail, textile, etc.
- **Musique :** Chant, instruments de musique, composition musicale.
- **Théâtre :** Improvisation, jeu d'acteur, mise en scène.
- **Danse :** Classique, contemporaine, hip-hop, etc.
- **Écriture :** Poésie, nouvelle, roman, scénario.

Voici les profils types de personnes qui sont concernés par cette certification :

- **Artistes :** Des peintres, sculpteurs, musiciens, comédiens, danseurs ou autres créateurs qui souhaitent transmettre leurs savoirs et savoir-faire et à un public plus large.
- **Animateurs socio-culturels :** Des professionnels travaillant dans des centres sociaux, des maisons de jeunes ou des structures similaires, qui souhaitent intégrer une dimension artistique à leurs activités.
- **Éducateurs :** Des enseignants, des professeurs d'arts visuels, corporels ou art musical, qui souhaitent approfondir leurs connaissances en pédagogie artistique.
- Accompagnants de publics aidés : Aide médicaux psychologiques, Éducateurs spécialisés, Accompagnants éducatifs et social

CONCEVOIR ET ANIMER DES ATELIERS D'INITIATION ET DE DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE

Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
	Modalités d'évaluation	*Critères d'évaluation*
Compétence 1 : Analyser une demande d'intervention en atelier artistique dans un contexte de développement culturel en échangeant avec un client afin d'établir le cadre de l'intervention en définissant les objectifs de l'intervention, le résultat attendu, le contexte d'intervention (réglementations éventuellement applicables) et en prenant en compte le public visé par l'atelier	**Préparation et soutenance d'un dossier de mise en place d'un atelier artistique devant un jury** Le candidat rédige puis présente l'analyse réalisée de la demande d'intervention en atelier artistique en précisant : - Le contexte d'intervention (type d'établissement, besoins, objectifs de l'intervention, réglementations applicables, contraintes à respecter) - Le public destinataire de l'intervention (prise en compte, attentions particulières éventuelles - Le compte-rendu de l'échange avec le client lors de cette analyse	L'analyse de la demande d'intervention en atelier artistique décrite dans le dossier respecte les critères suivants : - Le contexte d'intervention souhaité est pleinement défini : type de structure, expérience d'atelier artistique, réglementations applicables spécifiques - Les objectifs de l'intervention en atelier artistique sont recueillis et formulés de façon opérationnelle - La formulation du résultat attendu de l'intervention en atelier artistique est représentative des bénéficies souhaités par le client - Le public destinataire est identifié et caractérisé : âge, pré acquis, attentes, attentions particulières d'adaptation… - Le compte-rendu de l'échange avec le client lors de l'analyse du contexte permet la synthèse et la reformulation du cadrage de la prestation.
Compétence 2 : Concevoir un projet d'atelier artistique afin de formaliser la demande du client en prenant en compte l'analyse préalablement réalisée, en établissant un déroulé structuré et progressif de l'activité de développement ou d'enseignement selon une durée et des modalités adaptées en fonction des publics notamment concernant les personnes en situation de handicap et en faisant appel à leurs compétences artistiques.	**Préparation et soutenance d'un dossier de mise en place d'un atelier artistique devant un jury** Le candidat rédige puis présente l'atelier conçu selon la demande d'intervention exprimée et réalisée en détaillant : - Le déroulé de l'atelier conçu : méthodes, moyens, durées, objectifs artistiques et objectifs pédagogiques séquencés - La présentation des compétences artistiques choisies et utilisées pour l'atelier conçu - La justification des méthodes et activités choisies au regard du public bénéficiaire	La conception de l'atelier artistique décrite dans le dossier respecte les critères suivants : - Le déroulé de l'intervention est détaillé : méthodes, moyens, durées, objectifs - Les objectifs artistiques et pédagogiques énoncés sont SMART - Les compétences artistiques retenues sont présentées dans la mise en œuvre de l'atelier artistique : niveau de pratique attendu, utilisation d'initiation ou de perfectionnement… - Les méthodes et activités employées sont adaptées au public destinataire - La conception de l'atelier artistique présenté permet l'atteinte des objectifs de l'intervention artistique prédéfinie avec le client.

CONCEVOIR ET ANIMER DES ATELIERS D'INITIATION ET DE DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE

Compétence 3 : Rédiger une proposition d'atelier artistique en développement culturel ou en enseignement afin de valider le dispositif établi avec le client en établissant le déploiement opérationnel de la préparation, de la préparation jusqu'à la réalisation de l'atelier artistique en positionnant les indicateurs d'évaluations et les conditions de réussite du dispositif, et en établissant les coûts opérationnels associés à la prestation.	**Préparation et soutenance d'un dossier de mise en place d'un atelier artistique devant un jury** Le candidat rédige puis présente la proposition d'atelier artistique conçue en : - Précisant les différentes étapes et moyens de déploiement de l'atelier (préparation, délai) sous forme d'un rétroplanning - Mettant en place des indicateurs évaluant la réussite du dispositif associés à des critères évaluables - Établissant le budget relatif à la réalisation de la prestation	La proposition de réalisation de l'atelier artistique décrite dans le dossier respecte les critères suivants : - La proposition d'intervention en atelier artistique rédigée précise les éléments de déploiement opérationnels : moyens, délais, préparation en amont - Le rétroplanning associé au déploiement opérationnel permet la visualisation de l'ensemble des actions à effectuer sur la période définie - Les indicateurs d'évaluation établis permettent l'évaluation de la bonne réalisation des actions et du déploiement de l'intervention en atelier artistique - Les coûts budgétaires associés à la réalisation du l'intervention sont cohérents avec les prix du marché et le budget du client
Compétence 4 : Préparer son intervention d'atelier artistique afin d'assigner les ressources nécessaires à son bon déroulement en prenant en compte le matériel nécessaire à la réalisation de l'atelier, les aspects administratifs éventuellement associés et en s'assurant de la planification et des disponibilités des locaux et espaces assignés à l'atelier	**Préparation et soutenance d'un dossier de mise en place d'un atelier artistique devant un jury** Le candidat rédige puis présente la préparation en amont de l'atelier artistique conçu en : - Précisant la logistique vérifiée pour la réalisation de l'atelier (matériel, transport, administratif) - Spécifiant les conditions de validation et d'attribution de l'espace dédié à l'atelier (autorisations, réservations)	La préparation de l'atelier artistique décrite dans le dossier respecte les critères suivants : - Les matériels nécessaires à la réalisation de l'atelier artistique sont énumérés, listés et quantifiés en nombre suffisant selon le public - Les moyens logistiques à mettre en œuvre sont pris en compte : transport, location de matériels de manutention - Les aspects administratifs liés à l'intervention en atelier artistiques sont pris en compte et listés : relevé de participation, documents liés à la mission… - Les démarches d'autorisation et/ou de réservation des espaces dédiés sont réalisées auprès du client ou d'un tiers

CONCEVOIR ET ANIMER DES ATELIERS D'INITIATION ET DE DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE

Compétence 5 : Animer l'atelier artistique à destination du public visé afin d'atteindre les objectifs définis lors cadrage du projet et selon la proposition d'atelier défini en guidant et en accompagnant les participants dans la réalisation des gestes, l'utilisation de l'outil ou de l'instrument, dans un souci d'engagement dans la pratique artistique et en adaptant son accompagnement et sa posture aux participants, notamment envers les personnes en situation de handicap.	**Mise en situation professionnelle d'animation d'un atelier artistique devant un jury** Devant un jury et avec un groupe de participants à un atelier artistique, le candidat anime un atelier artistique en : - Utilisant des techniques d'animation adaptées aux participants bénéficiaires - En accompagnant les participants lors de la pratique de l'atelier de la découverte à l'application	Lors de la mise en situation professionnelle devant le jury, l'animation de l'atelier artistique respecte les critères suivants : - Les techniques d'animation sont adaptées à la matière d'art visée par l'atelier artistique - Les techniques d'animation sont en adéquation avec l'objectif artistique et pédagogique défini en amont - Les participants à l'atelier sont accompagnés lors des différentes phases de l'atelier artistique : axes d'observation, reproduction, application, choix des outils, choix des techniques - Les participants sont guidés pendant la mise en application des techniques liées à la matière d'art visée : démonstration, guidage du geste, verbalisation des actions à entreprendre - La posture est adaptée au public, notamment en situation de handicap, dans le choix des techniques, des aménagements éventuels et des adaptations mis en place en cours d'animation.
Compétence 6 : Mettre en place une communication efficace et adaptée lors de l'animation de l'atelier artistique afin de favoriser les échanges avec et entre les participants en utilisant des techniques de communication verbales et non-verbales favorisant l'expression de chacun et la clarté des consignes transmises et en adaptant son vocabulaire et son expression aux besoins et profil du public, notamment aux personnes en situation de handicap, et en créant un environnement chaleureux et respectueux.	**Mise en situation professionnelle d'animation d'un atelier artistique devant un jury** Lors de l'animation de l'atelier artistique le candidat utilise une communication adaptée en : - Utilisant des techniques de communications verbale et non verbale - Adaptant le vocabulaire au regard du public bénéficiaire - Mettant en place une relation interactive et bienveillante avec les participants - Mettant en place un mode de communication adaptée aux différentes situations rencontrées	Lors de la mise en situation professionnelle devant le jury, la communication mise en place respecte les critères suivants : - Les techniques de communication employées sont adaptées au public destinataire selon l'âge, les éventuelles situations de handicap, l'environnement : descendants, participatif, reformulation. - Les consignes sont claires et reformulées si besoin + le cadre est établi clairement en début de séance voire rappeler en cours de séance - Le champ lexical employé lors de l'animation de l'atelier est adapté au public destinataire : âge, CSP, situation de handicap - La communication est gérée et adaptée selon les situations rencontrées lors de l'atelier : situation de conflit, engagement à l'action, mise en valeur de l'application. - La communication instaurée permet le bon déroulement de l'atelier par la mise en place d'une relation de confiance et de partage : interactions, échanges entre les participants et l'animateur

CONCEVOIR ET ANIMER DES ATELIERS D'INITIATION ET DE DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE

Compétence 7 : Réaliser l'évaluation de son intervention en atelier artistique auprès du client afin de mener une démarche d'amélioration continue des dispositifs proposés en s'appuyant sur la récolte de la satisfaction des participants, des indicateurs d'évaluations et des conditions de réussite du dispositif préalablement définis et en proposant des actions d'amélioration et/ou de pérennisation des pratiques.	**Mise en situation professionnelle d'animation d'un atelier artistique devant un jury** A l'issue de l'animation de l'atelier artistique, le candidat évalue avec le jury (jouant le rôle du demandeur) son intervention en : - S'appuyant sur des indicateurs d'évaluation du dispositif - Exposant des solutions d'amélioration et de pérennisation des méthodes, matériels, espace pour l'amélioration continue	A l'issue de la mise en situation professionnelle devant le jury, l'évaluation effectué avec le client (joué par un membre du jury) respecte les critères suivants : - La satisfaction des participants est recueillie à l'issue de l'atelier. - Les indicateurs d'évaluation et de conditions de réussite préétablis du dispositif sont utilisés pour évaluer l'atelier avec le client. - Les actions d'amélioration et/ou de pérennisation des pratiques proposées permettent l'amélioration continue du dispositif d'atelier artistique. - Les actions d'amélioration/pérennisation proposées sont réalistes et réalisable dans le contexte donné.